

*Extrait du registre
des délibérations du conseil municipal*

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 21 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, MM. Mèche, Frappy, Mme Bouclier, M. Gascouin, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, M. Maheu, Mme Morice, M. Pastor et Mme Rolland

Ont donné pouvoir : Mme Catherine à Mme Duquesne, Mme Collibeaux à M. Daligault et Mme Mourocq à Mme Desquesne

Excusés : /

Absents : Mme Blandeau, MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191021-19_01738-DE
Date de télétransmission : 24/10/2019
Date de réception préfecture : 24/10/2019

| | |
|--|---|
| Nombre de délégués : | N° 9 / 3-6-2 |
| - en exercice : 33 | Date de la convocation : 15 octobre 2019 |
| - présents : 27 | Date d'affichage de la convocation : 15 octobre 2019 |
| - votants : 30 | Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture |
| Secrétaire de séance M. Anckaert | Objet : <i>Règlement intérieur de la Ludothèque</i> |

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame Bouillard présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame le Maire

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 octobre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE

